

LE PERSONNEL FÉMININ DE RADIO-CANADA

Question n° 217—**M. Mather**:

1. Combien d'employés la Société Radio-Canada compte-t-elle?

2. De ce nombre, quel pourcentage les femmes représentent-elles?

3. Quel pourcentage des employés de Radio-Canada rémunérés à l'échelle de la direction se compose de femmes?

4. Quel pourcentage des employés de la haute direction de Radio-Canada se compose de femmes?

5. A la haute direction de Radio-Canada, quel est le poste le plus élevé occupé par une femme?

6. Quel pourcentage de l'auditoire de Radio-Canada se compose de femmes?

L'hon. Judy V. LaMarsh (secrétaire d'État):

1. 8,160.

2. 25 p. 100.

3. 7.82 p. 100.

4. 4.16 p. 100.

5. Deuxième échelon au-dessous du rang de vice-président.

6. La composition de l'auditoire varie d'une émission à l'autre. Toutefois, règle générale, les femmes ont tendance à regarder la télévision plus que les hommes ne le font, peut-être jusqu'à une heure de plus par jour.

INVITATIONS À PARTICIPER À L'EXPO '67

Question n° 239—**L'hon. M. Dinsdale**:

1. Les dirigeants de l'Expo '67 ont-ils invité des organismes internationaux comme le Marché commun, l'OTAN, etc., à établir des kiosques d'information et d'éducation à l'Exposition mondiale qui doit avoir lieu au Canada l'année de notre centenaire?

2. Dans le cas de l'affirmative, quels organismes ont été invités?

3. Quels sont ceux qui ont accepté l'invitation?

4. Quels sont ceux qui ne l'ont pas acceptés?

L'hon. Robert Winters (ministre du Commerce):

1. Des invitations ont été envoyées aux organisations internationales suivantes, en 1963, leur demandant de participer à l'Exposition de 1967: Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (OAA); Accord général sur les tarifs et le commerce (GATT); Les communautés européennes; Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime (OICNM); Organisation internationale de l'énergie atomique; Banque internationale pour la reconstruction et le développement (IBRD); Organisation internationale de l'aviation civile (OAC); Association de développement (IDA); Société financière internationale (IFC); Organisation internationale du travail (OIT); Fonds monétaire international (FMI); Croix rouge internationale; Union internationale des télécommunications (UIT); Organisation de la coopération et du développement économiques (OCDE); Organisation des États américains (OEA); Institut panaméricain de géographie et d'histoire; Union postale des Amériques et de l'Espagne; Nations Unies; Organisation des Nations Unies pour l'éducation, les sciences et

[L'hon. M. Pennell.]

la culture (UNESCO); L'Union postale universelle (UPU); Organisation mondiale de la santé (OMS); Organisation météorologique mondiale (OMM).

2. Réponse au paragraphe 1.

3. Les communautés européennes ont accepté l'invitation et ont réservé un terrain sur l'emplacement de l'exposition, terrain sur lequel elles comptent ériger un pavillon.

4. Les Nations Unies ont décliné l'invitation. D'autre part, l'Association canadienne des Nations Unies, avec l'aide de commanditaires privés, a réservé un lot sur les terrains de l'exposition, où elle se propose de construire un pavillon. Les plans de ce pavillon des Nations Unies sont préparés en consultation avec un agent de liaison désigné par le secrétaire des Nations Unies et avec un certain nombre d'organismes des Nations Unies.

LE COMITÉ CONSULTATIF DE L'INDUSTRIE PÉNITENCIAIRE

Question n° 241—**M. Brown**:

1. Quels sont les membres actuels du Comité consultatif de l'industrie pénitentiaire?

2. Quelles institutions ont-ils visitées au cours de 1965?

L'hon. L. T. Pennell (solliciteur général):

1. Les fonctionnaires du Service pénitentiaire ont discuté de l'industrie pénitentiaire avec des représentants du patronat, de la main-d'œuvre et des agences gouvernementales, mais, à date, un comité consultatif de l'industrie pénitentiaire n'a pas été constitué.

2. Non applicable.

LA FORMATION DE PERSONNEL DES PÉNITENCIERS

Question n° 242—**M. Brown**:

Dans les écoles pénitentiaires du Québec, de l'Ontario et des provinces de l'Ouest, quelles dispositions prend-on pour former le personnel non-professionnel devant étudier les causes de la criminalité et les méthodes à employer pour y remédier?

L'hon. L. T. Pennell (solliciteur général):

Tous les membres du personnel non-professionnel du Service pénitentiaire doivent suivre un cours régulier d'entraînement ou des cours de rafraîchissement à un des trois collèges du personnel maintenus par le Service. Ces cours, variant en durée de deux à trois mois, offrent un entraînement de base relativement aux causes et au traitement de la criminalité par voie de conférences par des spécialistes, présentations de films et de discussion en groupe, sous la surveillance d'instructeurs qualifiés.

Le programme d'entraînement institutionnel fournit aussi une formation additionnelle dans ces sujets par l'entremise de personnes spécialisées, telles que psychologues et officiers de classement, par des moyens de conférences et de discussions sur les films présentés.